

DIRECTEURS CANADIENS :

- W. H. HUTTON, ECR., PRES.
[Jas. Hutton & Co.]
MONTREAL.
- D. GIROUARD, C. R., M. P.,
MONTREAL.
- R. C. JAMIESON, ECR.,
[R. C. Jamieson & Co.]
MONTREAL.
- J. O'BRIEN, ECR.,
[Jas. O'Brien & Co.]
MONTREAL.
- LARRATT W. SMITH, D. C. L.,
[Prés. Building & Loan Ass.]
TORONTO.
- S. NORDHEIMER, ECR.,
[Prés. Banque Fédérale]
TORONTO.
- GEO. B. R. COCKBURN, M. P.
[Prés. Toronto Loan
& Invest. Co.],
TORONTO.

PROCEUREURS

- SMITH, RAE & GREER,
TORONTO.
- GIROUARD, DELORIMIER
& DELORIMIER,
TORONTO.

GLASGOW AND LONDON

FIRE INSURANCE




ADMINISTRATION :

- D. MARSHALL LANG,
Gérant Général,
LONDRES.
- STEWART BROWNE,
Gérant pour le Canada.
- C. D. BARTON,
Assistant-Gérant pour le
Canada.
- J. T. VINCENT,
Secrétaire Résident,
TORONTO.
- W. G. BROWN, Inspecteur,
PROVINCES D'ONTARIO.
- H. H. HAMMONS,
Assistant-Inspecteur,
PROVINCES D'ONTARIO.
- C. GELINAS, Inspecteur,
PROVINCE DE QUEBEC.
- A. D. G. VAN WART,
Inspecteur,
PROVINCES MARITIMES.
- A. HOLLOWAY, Inspecteur,
NORD-OUEST ET CÔTÉS DU
PACIFIQUE.

Bureau principal pour le
Canada :

1812, Rue Notre-Dam^e,
MONTREAL.

TOUTE ESPECÉ
— DE —
PROPRIETE
ASSUREE
— AUX —
PLUS BAS
Taux courants

AGENTS
— DE CETTE —
COMPAGNIE
— DANS CHAQUE —
Ville et Village
— DU —
CANADA.

CAPITAL, \$1,500,000 — Fonds de Reserve, \$225,000

Revenu annuel, \$1,000,000 Revenu Canadien, \$300,000

Total des pertes payées - - - - - \$3,000,000

Total des pertes payées au Canada - - - - - \$770,000

Cette compagnie dépose entre les mains du gouvernement canadien \$100 de garantie approuvée pour chaque \$100 de risques tel que calculé par le gouvernement.

Cette compagnie a maintenant de placé au Canada \$230,000, et continue à y placer ses profits annuellement, ne retirant ainsi rien au pays et étant, virtuellement, une compagnie canadienne.

Cette compagnie emploie cinq inspecteurs pour la surveillance des affaires et le règlement des pertes, ce qui lui permet de régler et de payer les pertes en dedans d'une semaine ou de quinze jours après le feu, SE DESISTANT AINSI DE LA CLAUSE ORDINAIRE DE SOIXANTE JOURS. Les conséquences de cette promptitude sont manifestées par le fait que les pertes non réglées à la fin des années 1884, 1885 et 1886, étaient comme suit: 1884, \$5,435; 1885, \$2,548; 1886, \$3,170; et dans aucun de ces cas il n'y a eu procès.

Cette compagnie a payé, dans la branche canadienne \$770,000 en pertes, ce qui est déjà une garantie suffisante.

Cette compagnie est par le chiffre de ses affaires la troisième des compagnies anglaises au Canada

Cette compagnie a réalisé \$100,000 dans ses affaires canadiennes après le paiement des \$770,000 mentionnés ci-haut.

Les Propriétaires désirant des contrats clairs (que tous peuvent comprendre), des taux raisonnables, des règlements prompts, justes et corrects, dans le cas de pertes, devraient s'assurer dans la "Glasgow & London Fire Insurance Co." Les taux ou autres informations peuvent être obtenus en s'adressant personnellement ou par lettre au Bureau Central (Head-Office), ou à aucun des agents de la Compagnie.

Polices émises en français. Le Département français, qui est aussi complet que le Département anglais, se trouve sous la direction de M. Gélinas, Inspecteur pour la Province de Québec.